



# Politique de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts

Version n° 1

Natixis Investment Managers International



## Sommaire

|  |   |
|--|---|
| I - Définition d'un conflit d'intérêts .....               | 3 |
| II - Détection des situations de conflits d'intérêts ..... | 3 |
| III - Prévention des conflits d'intérêts .....             | 3 |
| IV - Gestion et Résolution des conflits d'intérêts .....   | 4 |

## I - Définition d'un conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts est défini comme une situation dans laquelle Natixis Investment Managers International ou l'un de ses collaborateurs ou l'un de ses délégataires de gestion ou l'un de ses partenaires exerce des activités dont la réalisation, si l'organisation mise en place n'est pas appropriée, peut porter atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients de Natixis Investment Managers International.

## II - Détection des situations de conflits d'intérêts

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Natixis Investment Managers International a pris toutes les mesures raisonnables lui permettant de détecter les situations de conflits d'intérêts se posant lors de l'exercice de ses activités :

- soit entre lui-même, les personnes concernées ou toute personne directement ou indirectement liée à lui par une relation de contrôle d'une part et les organismes de placement collectif qu'elle gère ou ses clients, ci-après ses Clients, d'autre part ;
- soit entre deux Clients.

Pour ce faire, la conformité de Natixis Investment Managers International a élaboré une cartographie des conflits d'intérêts qui recense des situations qui sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, comportant un risque d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs Clients à l'occasion de la fourniture d'un service d'investissement ou d'un service connexe ou de la gestion d'un organisme de placement collectif.

## III - Prévention des conflits d'intérêts

La prévention des conflits d'intérêts passe notamment par :

- la sensibilisation des collaborateurs et la mise en place de contrôles de 1er et 2ème niveau,
- l'existence de barrières à l'information. Une barrière à l'information est une procédure ou une organisation dont l'objet est de prévenir la circulation indue d'information confidentielle ou privilégiée. Elle doit prévoir notamment l'organisation matérielle conduisant à la séparation des activités susceptibles de générer des conflits d'intérêts. Les activités concernées sont celles qui sont sources d'informations confidentielles ou privilégiées, et celles qui peuvent être en conflit d'intérêts entre elles.
- l'existence de procédures notamment les procédures de passation des ordres et celle relative « aux cadeaux et avantages »
- l'existence d'un code de déontologie qui précise les principes fondamentaux qui doivent guider les collaborateurs dans l'exercice de leur activité professionnelle et expose le régime des transactions personnelles,
- l'existence d'une politique de rémunération qui définit les modalités de calcul et de versement des rémunérations variables, afin d'éviter tout encouragement à une prise de risque qui pourrait se faire au détriment de l'intérêt des Clients,
- l'existence d'une politique d'exercice des droits de vote qui encadre l'exercice de vote afin qu'il se fasse dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts,
- l'existence de programmes de formation pour les collaborateurs

## IV - Gestion et Résolution des conflits d'intérêts

Lorsqu'une situation de conflits d'intérêts est détectée, le responsable de la conformité et du contrôle interne prend, avec la direction générale, les mesures nécessaires à la résolution du conflit.

La gestion et la résolution des conflits d'intérêts reposent à la fois :

- sur la remontée d'informations des collaborateurs concernés à la Conformité de Natixis Investment Managers International,
- sur l'information claire faite par NIM International à ses Clients, avant d'agir en leur nom, de la nature générale ou de la source des conflits d'intérêts lorsque les mesures prises pour empêcher les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte à leurs intérêts sera évité,
- sur l'adoption de mesures supplémentaires ou de substitution si nécessaire.

La mise en place des barrières à l'information peut se heurter au nécessaire développement des synergies entre certains métiers exercés au sein des groupes financiers multi capacitaires.

Lorsqu'il est indispensable pour la réalisation du dossier pour lequel les informations confidentielles ont été données, de divulguer ces informations à d'autres personnes du service, ou d'un autre service ou d'un autre établissement, l'autorisation doit en être demandée préalablement au responsable conformité de Natixis Investment Managers International.

Dans certains cas complexes ou particuliers, les dispositions organisationnelles et administratives prises peuvent être insuffisantes pour garantir avec une certitude raisonnable que le risque de porter atteinte aux intérêts des Clients soit évité. Dans ce cas, NIM International informe les Clients de façon claire et appropriée, de la nature et de la source de ces conflits d'intérêts, afin de leur permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Le registre de Natixis Investment Managers International recense tout service ou activité pour lequel un conflit d'intérêt comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs Clients s'est produit ou est susceptible de se produire.

Le dispositif mis en place par Natixis Investment Managers International est régulièrement revu. Les procédures sont actualisées en fonction de l'évolution des modifications réglementaires ou organisationnelles et la cartographie des conflits d'intérêts est revue au minimum annuellement.

### **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

Le présent document est uniquement destiné à des fins d'information. Il ne constitue pas - de la part de Natixis Investment Managers International - une offre d'achat ou de vente, une sollicitation ou un conseil en investissement. Natixis IM International ne peut être tenue responsable d'une décision prise sur la base de ces informations. Natixis IM International ne peut être tenue responsable du non-exercice ou de l'exercice partiel des droits de vote qui sont causés par des retards, des omissions ou des manquements dans la mise à disposition ou la transmission des informations et des documents nécessaires à cet exercice.

Le présent document peut être mis à jour à tout moment par Natixis Investment Managers International. Le présent document est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International au 43 avenue Pierre Mendès-France 75648 Paris Cedex 13, et sur le site web de Natixis IM International : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

### **NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

Société anonyme au capital de 51 371 060,28 EUR  
Société de gestion de portefeuille - N° d'autorisation GP-90009  
RCS Paris 329 450 738  
43 avenue Pierre Mendès-France 75648 Paris Cedex 13

#### MENTIONS LÉGALES

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

**En France :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013.

**Au Luxembourg :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. - Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

**En Belgique :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgium.

**En Suisse :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich

L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, y compris celles des tierces parties, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Les analyses et opinions exprimées par des tierces parties sont indépendantes et ne reflètent pas nécessairement celles de Natixis Investment Managers.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

> Pour en savoir plus  
visitez: [im.natixis.com](http://im.natixis.com)